



Tarifs des redevances et prestations

Les tarifs de ce document sont présentés à titre non contractuel et la Direction Générale de l'aéroport se réserve le droit de les modifier à tout moment et sans préavis.

Dernière mise à jour : Janvier 2018

Table des matières

1. PRESTATIONS AÉRONAUTIQUES	5
REDEVANCE PASSAGERS	5
REDEVANCE DE STATIONNEMENT	5
REDEVANCE D'ATTERRISSAGE	6
VOLS DE LIGNE ET CHARTERS	6
AVIATION GÉNÉRALE (COMMERCIALE + NON COMMERCIALE)	8
VOLS D'ÉCOLAGE	8
POLITIQUE INCITATIVE POUR LES NOUVELLES ROUTES OPÉRÉES DE/VERS GENÈVE AÉROPORT	9
CONDITIONS	9
INCITATION ET DURÉE	9
SURTAXE BRUIT	10
PRINCIPE	10
BARÈMES	10
TAXES SUR LES ÉMISSIONS GAZEUSES	11
REDEVANCE DE NAVIGATION AÉRIENNE	12
REDEVANCE DE FRET	13
REDEVANCES SUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS ET LUBRIFIANTS	13
REDEVANCES POUR L'UTILISATION D'INFRASTRUCTURES CENTRALISÉES	13
FOURNITURE D'ÉNERGIE AUX AVIONS	13
LOCATION DE PLACES DE GARAGE POUR AVIONS LÉGERS	15
AUTRES PRESTATIONS	15
TRANSPORT PAR BUS	15
PRESTATIONS DIVERSES	15
INTERVENTIONS SÉCURITÉ	16
INTERVENTION EN CAS DE POLLUTION	16
TRANSPORTS D'URGENCES EN AMBULANCE	16
SYSTÈME INFORMATIQUE À L'ENREGISTREMENT ET À L'EMBARQUEMENT (SYSTÈME CUTE)	16
BORNES D'ENREGISTREMENT LIBRE-SERVICE (SYSTÈME CHECKY)	16
INTERVENTIONS DU SSLIA	17
2. PRESTATIONS DOMANIALES	18
LOCATION DE COMPTOIRS, GUICHETS ET BUREAUX	18
LOCATION DE DÉPÔTS, ARCHIVES ET LOCAUX DIVERS	19
CHARGES (CHAUFFAGE – CLIMATISATION)	19
TÉLÉCOMMUNICATIONS	19
LIGNES ET PRESTATIONS	19

SERVICE SPÉCIAL ET PROGRAMMATION.....	19
SERVICES GRATUITS	19
AUTRES PRESTATIONS.....	20
TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LES LOCAUX LOUÉS	20
GESTION DES DÉCHETS	20
CONSOMMATION D'EAU	21
ÉLECTRICITÉ	21
TARIFS POUR LA FOURNITURE ET LA MISE EN PLACE D'ÉCRITEAUX.....	21
PRISES DE VUES (FILMS, VIDÉOS, PHOTOGRAPHIES).....	21
3. PRESTATIONS D'AFFAIRES	22
SALLES DE REUNION	22
SALLE DE PRESSE.....	22
4. PRESTATIONS UTILISATEURS	23
PARKINGS MODE DE PAIEMENT	23
STATIONNEMENT GRATUIT	23
TARIFS	23
ACCÈS GARE ROUTIÈRE - PARKING P6.....	25
PARKINGS POUR LES EMPLOYÉS TRAVAILLANT SUR LE DOMAINE AÉROPORTUAIRE	25
DIVERSES PRESTATIONS AUX PASSAGERS ET VISITEURS	26
VISITEURS.....	26
CARTE D'IDENTITÉ AÉROPORTUAIRE « ENTREPRISE AÉROPORTUAIRE » - VALIDITÉ 5 ANS MAX.	27
CARTE D'IDENTITÉ AÉROPORTUAIRE « ENTREPRISE EXTERNE »	27
VALIDITÉ MAX. 5 ANS, RENOUELABLE 1X PAR AN	27
CARTE D'IDENTITÉ AÉROPORTUAIRE PROVISoire : DE 1 JOUR À 6 MOIS ..	27
CARTE D'IDENTITÉ AÉROPORTUAIRE.....	27
« MÉCANICIENS AVIONS »	27
CARTE D'IDENTITÉ AÉROPORTUAIRE DE SUBSTITUTION.....	27
PEINE CONVENTIONNELLE.....	27
DELIVRANCE DE L'AUTORISATION DE CONDUIRE AÉROPORTUAIRE ...	28
FORMATION DE RADIOTÉLÉPHONIE POUR MÉCANICIENS AVIONS	28
DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION DE CIRCULER DANS L'ENCEINTE AÉROPORTUAIRE OU D'UN LAISSEZ-PASSER VÉHICULE.....	29
5. CONTACTS ET INFORMATIONS GÉNÉRALES	30
URGENCES.....	30
PASSAGERS.....	30
ACCUEIL, VISITES, AFFAIRES.....	30
PARKINGS	30
PRESTATIONS AÉRONAUTIQUES	30
SLOT COORDINATION	31

ASSISTANCE AU SOL (HANDLING) POUR AVIATION COMMERCIALE.....	31
ASSISTANCE AU SOL (HANDLING) POUR AVIATION PRIVÉE	31
TICKETING ET REPRÉSENTATION DES VENTES	32
REFUELLING.....	33
MAINTENANCE	33
CATERING.....	33
PRESTATIONS DOMANIALES.....	34
FINANCES.....	34
CONCESSIONS COMMERCIALES	34
AFFICHAGE PUBLICITAIRE	34
6. ANNEXES	35
ANNEXE 1 : CONDITIONS DE PAIEMENT	35
ANNEXE 2 : CLASSIFICATION POUR LA SURTAXE DE BRUIT	36
ANNEXE 3 : PLAN DU SITE AÉROPORTUAIRE.....	38
ANNEXE 4 : PLAN DES PARKING	41
ANNEXE 5 : VUE GÉNÉRALE DE L'AÉROGARE	42
ANNEXE 6 : REDEVANCE D'ATTERRISSAGE COMMERCIALE	43



1. Prestations aéronautiques

REDEVANCE PASSAGERS

Taxe par passager au départ:

▪ trafic international	CHF 24.50*
▪ passagers en correspondance	CHF 18.50*
▪ passagers du trafic privé (max. MTOM 5,7t)	CHF 14.60

* Incl. CHF 11.10 au titre de la sûreté et CHF 0.90 pour l'assistance aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

Sont exemptés de la redevance de passagers:

- les passagers en transit direct
- les enfants jusqu'à l'âge de deux ans

REDEVANCE DE STATIONNEMENT

Trafic de ligne, trafic commercial hors des lignes (charter)

La redevance pour le stationnement d'un aéronef est perçue sur la base de la catégorie de l'OACI de l'aéronef, après la période de stationnement gratuite écoulée. La période de stationnement est calculée entre l'heure réelle d'arrivée (ATA) et l'heure réelle de départ (ATD) enregistrée par l'exploitant d'aéroport. L'arrêt de nuit s'applique à un aéronef avec une ATA après 21h00 LT et une ATD avant 08h00 LT.

Frais de parking en CHF	Période de stationnement gratuit	Frais par tranche de 15 min Jusqu'à 300 min	Frais applicables pour 24h	Arrêts de nuit (*)
Catégories OACI				
B	45 min	27.00	648.00	259.00
C	60 min	41.00	984.00	394.00
D	240 min	57.00	1366.00	547.00
E	240 min	62.00	1488.00	595.00

(*) Applicable pour les aéronefs arrivant après 21h00 LT et partant avant 8h00 LT le lendemain.

Trafic privé

La durée du stationnement gratuit est de 2 heures:

Après le stationnement gratuit :

- pour les aéronefs dont le poids maximal au décollage ne dépasse pas 2000 kg : CHF 10.00 par jour.
- pour les aéronefs dont le poids maximal au décollage se situe entre 2000 kg et 20'000 kg : CHF 5.00 par tonne et par jour.
- pour les aéronefs dont le poids maximal au décollage se situe entre 20'000 kg et 100'000 kg : CHF 7.50 par tonne et par jour.
- pour les aéronefs dont le poids maximal au décollage dépasse 100'000 kg : CHF 10.00 par tonne et par jour.

REDEVANCE D'ATTERRISSAGE

La redevance d'atterrissage est calculée sur le poids maximal autorisé au décollage (MTOM) au tarif suivant:

Vols de ligne et charters

Masse maximale au décollage (MTOM)		Taxe * (excl. VAT)	
a)	Jusqu'à	1 000 kg	CHF 11.15
	De	1 001 kg	CHF 21.00
	A	2 000 kg	
	De	2 001 kg	CHF 29.40
	Jusqu'à	3 000 kg	
	De	3 001 kg	CHF 35.10
	Jusqu'à	4 000 kg	
	De	4 001 kg	CHF 40.05
	Jusqu'à	5 000 kg	
	Jusqu'à	5 001 kg	CHF 44.05
	De	6 000 kg	
b)	De	6 001 kg	CHF 8.30
	Jusqu'à	26 000 kg	
	Pour chaque tonne ou fraction de tonne		
c)	De	26 001 kg	CHF 218.45
	Jusqu'à	30 000 kg	
d)	De	30 001 kg	CHF 7.15
	Jusqu'à	50 000 kg	
	Pour chaque tonne ou fraction de tonne		
e)	Au-dessus de 50 000 kg		CHF 360.90
	Pour les premiers 50 000 kg		
	Pour chaque tonne ou fraction de tonne supplémentaire		

Réduction:

Une réduction de 50% sur la taxe d'atterrissage est appliquée aux vols domestiques (provenance d'un point en Suisse) en transit à Genève quand le même avion poursuit sa destination à l'étranger, dans les 2 heures le même jour et avec le même numéro de vol à l'aller comme au retour.

Aviation générale (commerciale + non commerciale)

Masse maximale au décollage (MTOM)		Taxe * (excl. VAT)	
a)	Jusqu'à	1 000 kg	CHF 16.00
	De	1 001 kg	
	A	2 000 kg	CHF 30.00
	De	2 001 kg	
	Jusqu'à	6 000 kg	CHF 55.00
	De	6 001 kg	
	Jusqu'à	12 000 kg	CHF 120.00
	De	12 001 kg	
	Jusqu'à	20 000 kg	CHF 185.00
	De	20 001 kg	
	Jusqu'à	26 000 kg	CHF 9.25
	De	26 001 kg	
b)	Jusqu'à	30 000 kg	CHF 244.50
	De		
		Pour chaque tonne ou fraction de tonne	
c)	Jusqu'à	30 001 kg	
	De	50 000 kg	CHF 8.00
		Pour chaque tonne ou fraction de tonne	
d)	Au-dessus de 50 000 kg		
	Pour les premiers 50 000 kg		CHF 403.95
	Pour chaque tonne ou fraction de tonne supplémentaire		CHF 9.25

Vols d'écologie

Masse maximale au décollage (MTOM)		Taxe (excl. VAT)	
	Jusqu'à	1 000 kg	CHF 5.00
	De	1 001 kg	
	A	2 000 kg	CHF 10.00

Exemption:

Sont exemptés de la redevance d'atterrissage:

1. les aéronefs d'État suisses lorsque l'aéroport utilisé a été subventionné par la Confédération.
2. les vols de service des fonctionnaires de l'Office fédéral de l'aviation civile et du Bureau d'enquête sur les accidents d'aéronefs.
3. les aéronefs d'État étrangers transportant le chef d'État ou des membres du gouvernement lors de visites d'État.
4. les aéronefs des organisations suisses de sauvetage reconnues, dans la mesure où ils transportent des malades, des blessés ou du matériel de sauvetage et que les frais en découlant ne peuvent pas être facturés.

POLITIQUE INCITATIVE POUR LES NOUVELLES ROUTES OPÉRÉES DE/VERS GENÈVE AÉROPORT

Conditions

Pour qu'une réduction soit accordée, toutes les conditions suivantes doivent être remplies:

- Vols de ligne (selon la concession de route)
- Opération annuelle (sont exclues les opérations purement saisonnières)
- Nouvelle destination pour Genève Aéroport, selon 3 définitions:
 - o Aucun vol n'a été opéré vers cette destination jusqu'à maintenant
 - o Cette destination a été desservie par le passé, mais a subi une interruption d'au moins une année
 - o La route a été interrompue et est reprise immédiatement par une nouvelle compagnie n'ayant aucune relation commerciale ou opérationnelle avec le précédent transporteur (filiale, code-share, etc.)

Incitation et durée

Le rabais est appliqué uniquement sur les taxes d'atterrissage de Genève Aéroport (excluant les surtaxes de bruit et d'émission).

Comme la rentabilité d'une route n'est pas atteinte dans le même laps de temps, une distinction est faite entre:

- Les court-courriers (< 4 heures « block time »)
- Les long-courriers (4 heures « block time » ou plus)

La réduction est accordée dès le premier jour d'opération, n'importe quand dans l'année, sans référence aux saisons IATA.

Les rabais suivants sont appliqués:

Court-courriers		Long-courriers	
Périodes (6 mois chacune)	Rabais	Périodes (1 année chacune)	Rabais
1 ^{ère} période	80%	1 ^{ère} période	80%
2 ^{ème} période	60%	2 ^{ème} période	60%
3 ^{ème} période	40%	3 ^{ème} période	40%
4 ^{ème} période	20%	4 ^{ème} période	20%

Ainsi, la durée totale de la prime est 2 ans (4 périodes de 6 mois) pour les court-courriers et 4 ans (4 périodes de 1 an) pour les long-courriers. Après cette période initiale, le tarif normal est appliqué.

SURTAXE BRUIT

Principe

Une surtaxe bruit est prélevée en sus de la taxe d'atterrissage. La surtaxe bruit est basée sur une classification des avions à réaction et à hélice fondée sur les niveaux sonores énergétiques moyens mesurés autour des aéroports suisses. En fonction du résultat de ces mesures, les différents types d'appareils sont répartis dans des « classe de bruit ». Cette classification est commune aux aéroports suisses (AIP Switzerland, GEN 4.1 APP A et B). Voir aussi annexe 2 ci-dessous.

Pour les décollages entre 22 heures et 6 heures, une surtaxe bruit additionnelle est perçue selon le barème ci-dessous pour les avions à réaction, ainsi que les avions à hélice d'une masse maximale au décollage supérieure à 5'700 kg. La surtaxe de bruit additionnelle est modulée en fonction du bruit (classe de bruit) et de l'heure du décollage.

Barèmes

1. avion à réaction

Surtaxe bruit

Classe de bruit	Surtaxe CHF
I	4'400.-
II	880.-
III	220.-
IV	40.-
V	10.-

Surtaxe bruit additionnelle

Surtaxe bruit additionnelle applicable au trafic au décollage [CHF]					
Cl.	ATD 22:00-22:29 LT	ATD 22:30-22:59 LT	ATD 23:00-23:29 LT	ATD 23:30-23:59 LT	ATD 00:00-05:59 LT
I	1500.-	2'000.-	3'000.-	6'000.-	18'000.-
II	500.-	1'000.-	1'500.-	3'000.-	9'000.-
III	200.-	400.-	800.-	1'500.-	4'500.-
IV	100.-	200.-	400.-	800.-	2'500.-
V	50.-	100.-	200.-	400.-	1'500.-

2. avion à hélice

Surtaxe bruit (avions à hélice ≤ 5'700 kg)

Pour les avions à hélice d'une masse maximale au décollage (MTOM) **inférieure** ou égale à 5'700 kg, une surtaxe bruit est perçue selon le barème suivant :

Classe de bruit	Montant de la surtaxe [CHF]
A	7.- par tonne
B	4.- par tonne
C	2.- par tonne
D	0.-

Surtaxe bruit additionnelle (avions à hélice > 5'700 kg)

Les avions à hélice d'une masse maximale au décollage (MTOM) **supérieure** à 5'700 kg sont soumis à une surtaxe bruit pour les décollages entre 22 heures et 6 heures. Le montant de cette surtaxe est égal à celui de la surtaxe bruit additionnelle applicable aux avions à réaction de classe de bruit V.

Surtaxe bruit additionnelle applicable au trafic au décollage [CHF]					
Cl.	ATD 22:00-22:29 LT	ATD 22:30-22:59 LT	ATD 23:00-23:29 LT	ATD 23:30-23:59 LT	ATD 00:00-05:59 LT
V	50.-	100.-	200.-	400.-	1'500.-

TAXES SUR LES ÉMISSIONS GAZEUSES

(voir annexe AIP Switzerland GEN 4.1-33 à 34).

La taxe est calculée en multipliant le coefficient d'émission du moteur (emission value) du moteur par le nombre de moteurs et par CHF 1.40:

$$\text{surtaxe} = \text{emission value}_{\text{moteur}} \times \text{nombre moteurs} \times 1.40 \text{ CHF.}$$

La taxe s'applique aussi bien aux vols commerciaux qu'aux vols non commerciaux.

La valeur du coefficient d'émission pour chaque type moteur est disponible sur le site internet de l'OFAC : www.bazl.admin.ch -> Espace professionnel -> Environnement -> Taxes d'atterrissage liées aux émissions

REDEVANCE DE NAVIGATION AÉRIENNE

Aéronefs d'un poids inférieur ou égal à 3 tonnes :

1 tonne	CHF 7.30
2 tonnes	CHF 15.00
3 tonnes	CHF 21.30

Formule de base : 4 tonnes et + (MTOM)

MTOM = Maximum take-off mass

En parallèle avec ce qui se pratique dans d'autres pays, notamment sur le continent européen, et surtout dans un but de meilleur équilibre de la structure tarifaire d'approche de Skyguide, la formule de base est :

Redevance = Taux unitaire * (MTOM/50)^{0.70} et le taux unitaire suivant : CHF 325.56

* = multiplication

^ = chiffre à la puissance

Formule de base, avec un facteur de 0.70, et un taux unitaire de CHF 325.56.

Les tarifs pour les vols VFR d'école et d'entraînement d'un poids inférieur ou égal à 30 tonnes sont disponibles sur le site de l'OFAC à l'adresse suivante : <http://www.aviation.admin.ch>

Pour tout renseignement complémentaire lié au nouveau tarif, nous vous prions de prendre contact avec Skyguide, tél. 022 / 417 43 57.

Réductions:

Les taux prévus pour les vols nationaux sont applicables lors de vols à l'intérieur de l'espace aérien suisse (y compris Bâle-Mulhouse).

Exemption:

1. les aéronefs d'États.
2. Les aéronefs au service de l'Office fédéral de l'aviation civile et du Bureau d'enquête sur les accidents d'aviation.
3. les aéronefs d'États étrangers transportant le chef d'État ou des membres du gouvernement lors de visites d'État.
4. les vols de recherches et de sauvetage, ainsi que les atterrissages d'urgence.
5. les vols de planeurs et de moto planeurs, ainsi que les vols remorqués, pour autant qu'ils n'utilisent pas les services du contrôle de la circulation aérienne.

Redevance liée aux slots

Genève Aéroport est mandaté par Slot Coordination Switzerland dans le but de percevoir la redevance liée aux créneaux aéroportuaires. Le montant dû par la compagnie aérienne s'élève à CHF 1.55 par mouvement.

REDEVANCE DE FRET

Une redevance est perçue par kg de fret débarqué et celui en transfert qui est déchargé. Elle s'élève à CHF 0.06 par kg de fret. Elle est due par l'entreprise de transport aérien ou par l'entreprise de transport routier qui effectue le transport du fret aérien.

REDEVANCES SUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS ET LUBRIFIANTS

CHF 0.010 par litre d'essence

CHF 0.008 par litre de pétrole, kérosène et autres carburants pour turbine

REDEVANCES POUR L'UTILISATION D'INFRASTRUCTURES CENTRALISEES

Rétribution activité d'assistance au sol pour utilisation des locaux et installations fret

Rétribution calculée sur le poids du fret import dédouané provenant d'un vol (fret camion) par kg CHF 0,01.

Tri-bagages

Utilisation du tri-bagages CHF 1,56 par passager départ

Station de dégivrage :

Utilisation de la station de dégivrage :

Aéronefs des catégories A, B et C : 23.50 par départ applicable entre le 1er octobre et le 30 avril.

Aéronefs des catégories D, E et F : 56.00 par départ applicable entre le 1er octobre et le 30 avril.

Amortisseur de bruit :

Utilisation de l'amortisseur de bruit :

Catégorie OACI	Tarif forfaitaire pour 60 minutes	Tarif par tranche de 30 minutes supplémentaires
A	CHF 360	CHF 180
B	CHF 450	CHF 225
C	CHF 540	CHF 270

FOURNITURE D'ÉNERGIE AUX AVIONS

I Introduction

Pendant l'escale l'utilisation des GPU (Ground Power Unit) ou des APU (Aircraft Power unit) permet de fournir à l'avion l'énergie (électricité et air climatisé) qui lui est nécessaire. L'utilisation de ces moyens étant bruyante et polluante, la Direction de l'Aéroport a décidé

d'équiper le maximum de positions de stationnement d'un système permettant la fourniture de ces énergies, ce qui contribuera à limiter l'utilisation de l'APU à la mise en marche des moteurs.

L'utilisation de la fourniture d'électricité est obligatoire. Celle de l'air climatisé est facultative.

Toute fourniture est payante.

II Moyens techniques

1. fourniture d'énergie à la position de stationnement

Les moyens techniques permettant cette fourniture sont installés à proximité des positions de stationnement. L'énergie est amenée aux avions par un câble (électricité 400 Hz) et un tuyau souple (air climatisé) depuis une fosse (pit) enterrée à proximité. La connexion de ce câble et/ou de ce tuyau est effectuée par le personnel technique de l'agent de handling.

2. Relevé de la fourniture d'énergie

La fourniture de ces énergies est pilotée par ordinateur. GESBAT (système de gestion des bâtiments) reçoit les données relatives à la durée, l'intensité et la quantité d'énergie fournis. Toutes les nuits un fichier contenant le relevé des énergies fournies la veille sera constitué.

3. Facturation de la fourniture d'énergie

Cette facturation sera effectuée 1 fois par mois, en même temps que les autres taxes aéronautiques liées aux mouvements d'avions.

Toutes les nuits, un fichier FTP (File Transfert Protocol) contenant les données de fournitures de la veille sera importé dans la base de données contenant les mouvements ARR et DEP ainsi que les mouvements au sol. Les quantités (durées en minutes) d'énergies fournies seront attribuées à chaque mouvement concerné.

Catégories d'envergure :

OACI, Annexe 14, Aérodrômes Ch. 1, page 5

Codes utilisés à Genève actuellement	{	A : Moins de 15 M
	{	B : de 15 à 24 M exclus
	{	C : de 24 à 36 M exclus
	{	D : de 36 à 52 M exclus
	{	E : de 52 à 65 M exclus
	{	F : 65 M et plus

Tarifs et règles de calcul :

Prix horaire publié

Catégorie d'envergure d'avion (OACI)	Électricité 400 Hz	Électricité et air conditionné (PCA)
B	20.-	30.-
C	20.-	30.-
D	30.-	40.-
E	40.-	55.-

Forfait minimum d'1 heure, au-delà d'une heure, facturation selon les fractions d'heures effectives.

Tarifs électricité

CAAV	TE	TC
C	20.00	10.00
D	30.00	10.00
E	40.00	15.00

T : Taxe E : Électricité C : Climatisation

Calcul du tarif électricité : $20.00/60$ (TE) * durée en minutes pour CAAV = C. Si durée < ou = à 60 min. = 1 heure minimum = 20.00

Tarifs électricité + Clim. : $20.00/60$ (TE) * durée en minutes + $10.00/60$ (TC) * durée en minutes pour CAAV = C. (règle de l'heure minimum pour chaque énergie).

LOCATION DE PLACES DE GARAGE POUR AVIONS LÉGERS

Hangars H1, H2, H3 ou sous "bulles".

Poids maximal au décollage:

1 tonne	CHF 275.- par mois
2 à 3 tonnes	CHF 375.- par mois
3 tonnes et plus	CHF 660.- par mois

La redevance pour garage sous abri sera adaptée tous les ans à l'indice Suisse des prix à la consommation (base mai 2000 = 100%).

Veuillez-vous adresser au chef du service de Piste pour être mis sur la liste d'attente (petits avions):

N° de téléphone direct: (+41-22) 717 71 21, ou 7121 (interne).Central de Genève Aéroport: (+41-22) 717 71 11.

AUTRES PRESTATIONS

Transport par bus

Transport supplémentaire :

Le transport par bus, s'il n'est pas nécessaire du point de vue de l'exploitation de l'aéroport, et expressément demandé par une compagnie aérienne, est facturé CHF 100.- pour maximum ½ heure et CHF 60.- par ¼ heure supplémentaire.

Prestations diverses

Vente cartes aéronautiques	Selon tarif de OFAC
Licence pilote, renouvellement	CHF 25.-
Petite balayeuse	CHF 165.- par heure
Grande balayeuse	CHF 200.- par heure
Souffleuse avec opérateur	CHF 55.- par heure

Transport d'armes

Escorte de bagage de soute (non-conforme à la réglementation) contenant une (des) arme(s) à feu	forfait de CHF 200.- par escorte.
Protection (stockage) de bagages de soute (non-conforme à la réglementation) contenant une (des) arme(s) à feu	forfait de CHF 50.- par jour, minimum CHF 50.-.

Interventions sécurité

Interventions du service dont la gratuité n'est pas prescrite par les normes OACI :

Minimum : CHF 50.- par heure et par homme (minimum CHF 100.-)

Contrôle de sécurité	CHF 50.- par heure et par homme
Camion-citerne	CHF 150.-/heure
Location de Vaubans	CHF 10.- par pièce par jour
Recharge d'extincteur CO2	CHF 110.-/2 kg
Recharge d'extincteur CO2	CHF 150.-/6 kg
PLUREX extrait	CHF 8.-/kg
Extrait FP 570	CHF 10.-/l'unité
Produit "Light Water"	CHF 65.-/extincteur
Produit "Light Water"	CHF 300.-/100 litres
ALCOCEAL	CHF 13.-/litre

Intervention en cas de pollution

SORB-ARA (serpentin) y compris évacuation et traitement des résidus	CHF 150 par pièce
Produit HI-DRY, y compris évacuation et traitement des résidus	CHF 2.20 par kg

Transports d'urgences en ambulance

Taxe de base pour 1heure de service (tiers payant)	CHF 678.50
Taxe de base pour 1heure de service (tiers garant)	CHF 758.50
Durée d'intervention supplémentaire (par ¼ h entamé)	CHF 56.70

Système informatique à l'enregistrement et à l'embarquement (Système CUTE)

Tarif de base par passager départ	CHF 0.4689
-----------------------------------	------------

Bornes d'enregistrement libre-service (Système CHECKY)

Tarif de base par passager départ	CHF 0.1705
-----------------------------------	------------

Interventions du SSLIA

Raccordement et redevance annuelle :

Redevance annuelle de raccordement à la CeSSLIA	CHF 500.- /an
---	---------------

Interventions

Type	Tarif
Déclenchement erroné d'alarme automatique	1 ^{ère} fois - CHF 500.-
	2 ^{ème} fois – CHF 600.-
	3 ^{ème} fois – CHF 800.-
Lutte contre les inondations et pollutions hydrocarbures qui ne découlent pas des forces de la nature / Prévention de la chute des matériaux non consécutive à un phénomène météorologique / levage et le treuillage / récupération d'objets / récupération d'insectes ou d'autres animaux / dépannage d'ascenseur ou l'ouverture de portes	Facturation en régie selon ci-dessous

Facturation en régie	
Sapeur-pompier	CHF 120.- / homme / heure
Matériel	Selon le prix du marché
Frais administratifs	CHF 100.-
Véhicule léger (max 3,5T)	CHF 1,50/km, travail en stationnaire : CHF 60.- / heure
Véhicule mi-lourd (3,5 à 7,5T)	CHF 3,50/km travail en stationnaire : CHF 150.- / heure
Véhicule lourd (plus de 7,5T)	CHF 5/KM, travail en stationnaire CHF 250.- / heure
Bateau	déplacement/travail CHF 250.- / heure



2. PRESTATIONS DOMANIALES

Prestations commerciales de la régie immobilière :

Dans la règle, Genève Aéroport n'accorde de locations qu'aux entreprises et instances dont la fonction est directement liée à l'activité aéroportuaire.

LOCATION DE COMPTOIRS, GUICHETS ET BUREAUX

(charges non comprises)

Guichets « Visitors Center »		(niveau : Arrivée)
<u>Location (1 guichet + 1 paroi avec écrans):</u>		
1 ^{er} jour		CHF 500.-
Jour(s) supplémentaires		CHF 300.-
<i>Pour tous renseignements complémentaires : www.gva.ch/visitors-center</i>		
Guichets		(niveau : Enregistrement)
Prix annuel par place de travail		CHF 9240.- (+ CHF 240.- de charges)
Prix journalier		CHF 300.-
Prix demi-journée		CHF 200.-
Logo sur bandeaux lumineux	Tarifs sur demande. S'adresser à Monsieur Laurent BOVET, tél + 41 22 717 73 78, e-mail : laurent.bovet@gva.ch	
Bureaux		
Aérogare passagers (3e et 4e étage)		CHF 365 – 370.- par m2/an
Aérogare passagers (niveau enregistrement)		CHF 660.- par m2/an
Bâtiment Fret – Cargo		De CHF 330.- à 340.- par m2/an
BATOPS		CHF 440.- par m2/an
Terminal charter		CHF 290.- par m2/an
EX-HISPANO		De CHF 170.- à CHF 197.- par m2/an
Grand hangar / halle de montage		CHF 290.- par m2/an
Hangar H1		De CHF 155.- à CHF 200.- par m2/an
Bâtiments « Pétroliers »		De CHF 170.00 à CHF 290.- par m2/an

LOCATION DE DÉPÔTS, ARCHIVES ET LOCAUX DIVERS

(charges non comprises)

Dépôts sous-sol aérogare passagers	CHF 194.- par m2/an
Dépôts sous-sol (sous fleuriste aérogare passagers)	CHF 231.- par m2/an
Dépôts parking P1	CHF 160.- par m2/an
Dépôts gare CFF	CHF 200.- par m2/an
Dépôts sous-sol Terminal charter	CHF 143.- par m2/an
Dépôts sous-sol Fret - Cargo	CHF 136.- par m2/an
Dépôts niveau quai Fret - Cargo	CHF 159.- par m2/an
Dépôt grand hangar rez-supérieur	CHF 146.- par m2/an
Surfaces dans le grand hangar rez-sup.	CHF 86.- par m2/an

Les loyers sont adaptés en " fonction de l'indice suisse des prix à la consommation ", une fois par période de 12 mois.

CHARGES (CHAUFFAGE – CLIMATISATION)

Fret – Cargo : acompte chauffage calcul exact annuel par m2	CHF 26.-
Aérogare passagers chauffage + climatisation : Forfait annuel par m2	CHF 36.-
Terminal charter : chauffage + climatisation Forfait annuel par m2	CHF 36.-
Autres bâtiments (sauf aérogare passagers) : Forfait annuel par m2	CHF 24.-

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Appareil : abonnements (prix mensuel TVA incluse)

Prix et liste des appareils (téléphones et BIP) disponibles sur demande (tél. 7292).

Lignes et prestations

▪ Ligne interne (4 chiffres)	CHF 20.-
▪ Sélection directe (7 chiffres)	CHF 25.-
▪ Call Center	CHF 10.-

Communications : selon décompte, sans surtaxe, ni frais administratifs.

Service spécial et programmation

▪ Mise en service (par appareil), forfait	CHF 80.-
▪ Programmation spécifique après la mise en service	CHF 10.-

Services gratuits

Team

Conférence

Raccordement collectif (cyclique ou linéaire)

Blocage des appels sortants (Genève / Suisse / International)

Voice mail (répondeur)

Déviation d'appel à l'extérieur

Téléréseau de télévision

CHF 30.-

Prestations radio

Sur demande (Mme Waelti : 7334)

AUTRES PRESTATIONS

Travaux effectués dans les locaux loués

Ces travaux sont effectués sous le contrôle de Genève Aéroport aux prix coûtant, majorés de 10% pour honoraires et frais administratifs, et avec un minimum de CHF 25.-.

Gestion des déchets

De manière générale, le principe du pollueur-payeur s'applique notamment aux concessionnaires et locataires du site aéroportuaire, dont les modalités principales sont résumées ci-dessous:

Terminal T1 (landside)	Les déchets doivent être déposés dans les deux déchetteries T1-Ouest et T1-Est. L'évacuation et le traitement des déchets triés sont gratuits. Les déchets incinérables sont soumis à la taxe au sac. Les sacs officiels sont vendus par le service Prestations d'entretien de Genève Aéroport. Les déchets encombrants doivent être évacués par chaque locataire ou concessionnaire, à leurs frais.	022/717 75 49
Terminal T2, Batops (landside)	Les déchets doivent être déposés dans les bennes extérieures. L'évacuation et le traitement des déchets triés sont gratuits. Les déchets incinérables sont soumis à la taxe au sac. Les sacs officiels sont vendus par le service Prestations d'entretien de Genève Aéroport. Les déchets encombrants doivent être évacués par chaque locataire ou concessionnaire, à leurs frais.	022/717 75 49
Bâtiment Fret (landside)	Les déchets doivent être déposés à la déchetterie du Fret. L'évacuation et le traitement des déchets triés sont gratuits. Les déchets incinérables sont soumis à la taxe au sac. Les sacs officiels sont vendus par le responsable de la déchetterie. Les déchets encombrants doivent être évacués par chaque locataire ou concessionnaire, à leurs frais. Ils peuvent également être pris en charge par le responsable de la déchetterie, au tarif de CHF 3.-/kg.	079/541 03 38
Zone Pré- Bois (airside)	Les déchets incinérables doivent être évacués dans le compacteur dédié, par chaque société au bénéfice d'un conteneur et d'un code personnel d'accès. La refacturation des frais de transport et de traitement des déchets incinérables est effectuée sur la base de la quantité de conteneurs vidangés dans le compacteur. L'évacuation et le traitement des déchets triés sont gratuits, à l'exception des pneus, des déchets encombrants, des bris de glace et des plastiques mélangés. Les déchets spéciaux doivent être déposés à la déchetterie de Pré-Bois. Leur évacuation et leur traitement sont facturés au prix coûtant.	022/799 31 95
Compacteurs isolés (airside)	Si une société désire acheminer par elle-même ses conteneurs de déchets incinérables dans un compacteur, un code d'accès peut lui être délivré par Genève Aéroport. La refacturation des frais de transport et de traitement des déchets incinérables est faite sur la base de la quantité de	022/717 72 13

	conteneurs vidangés dans le compacteur.	
Conteneurs isolés (airside)	Une société peut être au bénéfice d'un (de) conteneur(s) individuel(s) pour ses déchets incinérables. La refacturation des frais de transport et de traitement lui sont alors refacturés au prix coûtant équivalant à la quantité de conteneurs collectés par le repreneur.	022/717 72 13
Déchets recyclables mélangés des avions (airside)	Une filière pour les déchets recyclables mélangés (papier, carton, PET, aluminium, verre) provenant des avions est à disposition des compagnies aériennes et des agents d'assistance, sur demande préalable. La refacturation des frais de transport et de traitement est effectuée sur la base de la quantité de bennes (8 m ³) collectées.	022/717 74 76

Pour tout renseignement complémentaire sur la gestion des déchets, écrire à infodechets.aig@gva.ch ou contacter le 022/717 75 49 ou le 022/717 74 76.

Consommation d'eau

La consommation d'eau, qui ne concerne que quelques gros utilisateurs, est faite sur la base des tarifs des Services Industriels de Genève et en fonction des relevés ad hoc effectués sur la base des compteurs installés.

Électricité

L'électricité est facturée sur la base du tarif des Services Industriels de Genève, en fonction de la consommation relevée sur les index des sous compteurs. Dans certains cas, et pour de petits consommateurs seulement, des forfaits sont appliqués.

Tarifs pour la fourniture et la mise en place d'écrêteaux

Tarifs sur demande. S'adresser à Monsieur Laurent BOVET, tél + 41 22 717 73 78, e-mail : laurent.bovet@gva.ch

Prises de vues (Films, vidéos, photographies)

Prises de vues sur le territoire aéroportuaire (aérogare, tarmac, etc...)

Prix à l'heure incluant escorte (facturation minimale : 1 heure)		CHF 300.-
Vidéo / TV / Court métrage	½ journée	CHF 650.-
Équipe légère	journée	CHF 1200.-
Matériel lourd	½ journée	CHF 2500.-
	journée	CHF 3500.-



3. PRESTATIONS D’AFFAIRES

SALLES DE REUNION

Le restaurant Le Chef, situé au 3ème étage, met à votre disposition 6 salles de conférences entièrement modulables et équipées des techniques audiovisuelles de dernière génération. L'équipe du Chef vous apporte un soutien permanent et efficace et répond à vos besoins.

- Salles pouvant accueillir 300 personnes
- Agencement des salles et espaces modulables selon vos besoins
- Chaque salle bénéficie de la lumière du jour
- Sur demande : traduction simultanée, présence d'un technicien pour l'installation de votre matériel
- Soutien permanent de nos équipes

Pour plus d'information, www.lechef-geneve.ch, info@lechef-geneve.ch ou + 41 (0)22 817 46 09.

Différents hôtels proches de l'Aéroport proposent également ce service, notamment :

- le Starling Geneva : www.shgeneva.ch/
- le Mövenpick Hotel : www.moevenpick-hotels.com/
- le Crowne Plaza Geneva : www.cpgva.ch/

Pour toute information et réservation, veuillez contacter directement ces établissements.

SALLE DE PRESSE

Location	Prix
½ journée (08h00-13h00 / 13h00-18h00)	CHF 800.-*
Journée (08h00-18h00)	CHF 1'500.-*

*Assistance technique facturée en supplément.

Réservation : Au service Accueil uniquement par e-mail : protocole@gva.ch

Disponibilité de la salle : de 08h00 à 18h00



4. PRESTATIONS UTILISATEURS

PARKINGS

Mode de paiement

La caisse du centre de contrôle des parkings située au niveau arrivée (au milieu du parking arrivée) accepte, outre les paiements au comptant, les cartes de crédit VISA, EUROCARD/MasterCard, AMERICAN EXPRESS, ainsi que la carte "EC-direct" et la Postcard. Les euros sont acceptés à un cours moyen révisé chaque semaine.

Toutes les caisses automatiques acceptent, outre les paiements au comptant en francs suisses et euros, les cartes de crédit VISA, EUROCARD/MasterCard, AMERICAN EXPRESS.

Les porteurs de cartes de crédit VISA, EUROCARD/MasterCard, AMERICAN EXPRESS peuvent obtenir l'ouverture des barrières aux entrées et sorties des parkings "illimité" (P1, P2, P20, P26, P51 et P90), en les introduisant dans les bornes. Le montant du stationnement est facturé comme pour toute facture, comme pour toute utilisation normale de carte de crédit.

Stationnement gratuit

Dix minutes de stationnement gratuit sont accordées dans tous les parkings longue durée de l'aéroport accessibles au public. Cinq minutes sont offertes pour le parking P2

Tarifs

Il est possible d'estimer les tarifs des parkings P51/P26/P1/P20/P31-32 directement en ligne sur : <http://www.gva.ch/fr/parkings>

Les tarifs des parkings P43 (longue durée) et P90 se trouvent ci-après :

P43	
0h à 1h00	Gratuit
1h	CHF 1.-
2h	CHF 3.-
3h	CHF 6.-
4h	CHF 10.-
5h	CHF 14.-
6h	CHF 18.-
7h	CHF 22.-
8h	CHF 26.-
9 à 24h	CHF 30.-
Au-delà de 24 heures	CHF 30.- / tranche de 24h

P90 CAG Centre d'aviation générale	
Jusqu'à 10min	Gratuit
1h	CHF 2.-
2h	CHF 5.-
3h	CHF 9.-
4h	CHF 13.-
5h	CHF 17.-
6h	CHF 21.-
7h	CHF 25.-
7h30	CHF 27.-
De 7h30 à 24h	CHF 27.-
Au-delà de 24 heures	CHF 12.- / tranche de 24h

ResaPark : service de réservation de place de parc.

Frais de réservation de CHF 10.- (P26) ou CHF 20.- (P1) à régler par carte de crédit lors de la réservation en supplément des frais de parking, lesquels sont réglés sur place, sur la base de la durée du stationnement et du tarif du parking

Informations, conditions et réservations : www.gva.ch/eservices

Toutes les informations concernant les parkings sont disponibles :

- [sur notre site internet](#)
- auprès du centre de contrôle des parkings au 022 717 70 99

Accès Gare Routière - Parking P6

Depuis le début 2018, l'accès à l'espace "Gare routière - Parking P6" est payant selon le type de véhicules (cars ou navette) et les catégories mentionnées A, B, C, D, E, F (voir document "Conditions et tarifs d'accès" ci-contre).

Les catégories régulières (A, D) et fréquentes (B, E) peuvent obtenir, contre paiement, un badge d'accès annuel illimité avec un stationnement de 20 à 30 minutes compris. Les catégories occasionnelles (C, F) peuvent également accéder, contre paiement à chaque passage (remise d'un ticket d'entrée).

Cette orientation d'accès payant a pour objectif de réserver l'accès à cet espace aux seuls services de transport professionnel (cars & navettes) en lien direct avec Genève Aéroport. La dépose des passagers peut se faire en front d'aérogare, niveau Enregistrement. Par contre, la prise en charge des passagers doit s'opérer obligatoirement depuis l'espace "Gare Routière Parking P6", niveau Arrivée.

Les tarifs se trouvent sur www.gva.ch/transporteurs

Parkings pour les employés travaillant sur le domaine aéroportuaire

Stationnement du personnel : les demandes doivent être enregistrées dans le logiciel gestion des abonnements de parkings "Gesabo", par les employeurs exclusivement. Les entreprises sont responsables du paiement.

Toutes les informations sont disponibles sur www.gva.ch/mobilite.

	Tarifs mensuels				
	Abonnement non nominatif illimité (800h/mois)	Abonnement plein-temps naviguants (600h/mois)	Abonnement plein-temps (240h / mois)	Abonnement mi-temps (120h / mois)	Abonnement occasionnel (60h / mois)
P1R (niv. -3 du P1)	CHF 310.-	CHF 195.-	CHF 150.-	CHF 75.-	CHF 35.-
P20 (France)	ND	ND	ND	ND	ND
P44 (Fret couvert)	CHF 210.-	CHF 130.-	CHF 100.-	CHF 50.-	CHF 23.-
P58 WTC II	CHF 210.-	CHF 130.-	CHF 100.-	ND.-	CHF 23.-
P26	CHF 210.-	CHF 130.-	CHF 100.-	CHF 50.-	ND
P27	CHF 210.-	CHF 130.-	CHF 100.-	CHF 45.-	CHF 23.-
P57 ICC	CHF 210.-	CHF 130.-	CHF 100.-	ND	ND
P50	CHF 210.-	CHF 130.-	CHF 100.-	ND	ND
P29 (France)	CHF 180.-	CHF 113.-	CHF 90.-	CHF 45.-	CHF 23.-
P33	CHF 210.-	CHF 130.-	CHF 100.-	CHF 50.-	CHF 25
P74 (TAG)	CHF 170.-	CHF 110.-	CHF 80.-	CHF 40.-	CHF 20.-
P90 (CAG)	CHF 170.-	CHF 110.-	CHF 80.-	CHF 40.-	CHF 20.-
P41 (Fret)	CHF 170.-	CHF 110.-	CHF 80.-	CHF 40.-	CHF 20.-
P45 (Fret)	CHF 170.-	CHF 110.-	CHF 80.-	CHF 40.-	CHF 20.-
P46 (Fret)	CHF 170.-	CHF 110.-	CHF 80.-	CHF 40.-	CHF 20.-
P47 (Fret)	CHF 130.-	CHF 80.-	CHF 60.-	CHF 30.-	CHF 15.-
* tarifs au 01.07.2017					

DIVERSES PRESTATIONS AUX PASSAGERS ET VISITEURS

Visiteurs

Visite guidée pour groupe :

Pour les écoles et autres groupes d'intérêt général tels que associations, clubs, services du feu, etc., la pratique actuelle est de ne pas facturer les visites.

EMOLUMENTS PERCUS POUR LA DELIVRANCE DE carte d'identite aeroportuaire

La Direction de Genève Aéroport perçoit (TVA incluse) :

Carte d'identité aéroportuaire « entreprise aéroportuaire » - validité 5 ans max.	Concessionnaires ou avec Licence	CHF 100.--
	Compagnies aériennes de lignes/charters/droit d'usage	CHF 100.--
Carte d'identité aéroportuaire « entreprise externe » Validité max. 5 ans, renouvelable 1x par an	Sous-traitants Concessionnaires, Compagnies aériennes de ligne/charters/droit d'usage et sociétés avec licences	CHF 150.-- par année
	Fournisseurs tiers (maintenance infrastructure)	CHF 150.-- par année
	Autres	CHF 200.-- <u>par mois</u>
	Tours opérateurs, agence de voyages, guides	CHF 200.-- par année
Carte d'identité aéroportuaire « courrier diplomatique » Validité max. 5 ans renouvelable 1x par an	Les permis d'accès destinés à l'acheminement du courrier diplomatique sont, conformément aux usages internationaux, délivrés gratuitement à concurrence de 2 nominatifs par mission diplomatique, et 4 par organisation internationale. Pour tout permis annuel supplémentaire, la Direction de Genève Aéroport perçoit un émolument de Fr. 250.-. par année.	
Carte d'identité aéroportuaire provisoire : de 1 jour à 6 mois	Tarif unique de CHF 60.—à la délivrance	
Carte d'identité aéroportuaire « mécaniciens avions »	Tarif de CHF 10.-- par délivrance	
Carte d'identité aéroportuaire de substitution	Carte d'identité aéroportuaire oubliée valable 24h	CHF 50.--
Carte d'identité aéroportuaire perdue/volée/endommagée		CHF 100.--
Peine conventionnelle	Carte d'identité aéroportuaire non restituée suite à un départ d'un (e) employé(e)	CHF 200.--

DELIVRANCE DE L'AUTORISATION DE CONDUIRE AEROPORTUAIRE

L'obtention d'un permis de conduire tarmac est soumise à un cours de formation, facturé par Genève Aéroport.

Cours donné au sein de Genève Aéroport	Théorie	CHF 50.-
	Pratique	CHF 50.-
	Conduite accompagnée	CHF 50.- / heure
Cours donné à l'extérieur, par un instructeur agréé (Forfait à CHF 60.-)	Théorie	CHF 40.-
	Pratique	CHF 20.-
Peine conventionnelle	Non restitution de l'autorisation de circuler du véhicule	CHF 200.-

En cas de retrait de permis de conduire sur le site, un montant de CHF100.- vous sera facturé pour les frais administratifs.

FORMATION DE RADIODÉPHONIE POUR MÉCANICIENS AVIONS

Cours donné au sein de Genève Aéroport	Théorie	CHF 100.-
	Examens	CHF 100.-

DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION DE CIRCULER DANS L'ENCEINTE AÉROPORTUAIRE OU D'UN LAISSEZ-PASSER VÉHICULE

Pour être autorisé à circuler sur le tarmac, le véhicule ou engin doit répondre aux règles définies par Genève Aéroport et figurant dans l'**ordre de service numéro 18**. Une demande en bonne et due forme doit être remplie et transmise au service des laissez-passer.

GENÈVE AÉROPORT perçoit (TVA incluse) les émoluments suivants :

Catégorie véhicule	Catégorie tarif	Type de véhicules	Tarif annuel unitaire
A. Zéro émission (électrique)	A1. Vélo	Vélo, vélo électrique	gratuit
	A2. Véhicules ZE	Véhicule routier* et engin spécifique** à zéro émission (100% électriques)	gratuit
B. Véhicules routiers*	B5. Véhicule E/G Euro6	Véhicule routier essence ou gaz répondant à la norme Euro6	CHF 50.-
	B4. Véhicule diesel Euro6	Véhicule routier diesel répondant à la norme Euro6	CHF 100.-
	B3. Véhicule E/G Euro 5	Véhicule routier essence ou gaz norme Euro5	CHF 100.-
	B2. Véhicule Euro 4	Véhicule routier essence ou gaz norme Euro4 ou véhicule routier diesel norme euro5	CHF 200.-
	B1. Véhicule E/G <= Euro3 D <=Euro4	Véhicule routier essence ou gaz répondant au moins à une norme inférieure à euro4 (Euro3 et moins) et diesel norme inférieure à euro5 (Euro4 et moins)	CHF 400.-
C. Véhicules et engins spécifiques hors routes **	C6. Engin EU phase IV	Engin spécifique répondant à la norme « Final Tier 4 » ou « EU phase IV »	CHF 30.-
	C5. Engin EU phase IIIB	Engin spécifique répondant au moins à la norme Euro5 ou Com4 / Interim Tier4 / EU phase 3B (ou autre norme équivalente spécifique à l'engin concerné) ou, si norme inconnue, date de mise en service 2009 ou plus.	CHF 50.-
	C4. Engin EU phase III avec FAP	Ou répondant à la norme Euro4 / Com3 / Tier3 / EU phase3 (ou date de mise en service inférieure à 2009) mais avec un filtre à particules	CHF 50.-
	C3. Engin EU phase III	Engin spécifique répondant à la norme Euro4 / Com3 / Tier3 / EU phase3 (ou date de mise en service inférieure à 2009) mais avec un filtre à particules	CHF 100.-
	C2. Engin < EU phase III avec FAP	Engin spécifique répondant à une norme inférieure (ou date de mise en service inférieure à 2003) mais avec un filtre à particules	CHF 100.-
	C1. Engin < EU	Engin spécifique répondant à une norme inférieure à euro4 / Com3 / EU phase3 (Euro3 / Com2 / etc. et moins) ou date de mise en service inférieure à 2003 .	CHF 200.-
Perte ou vol du Laissez-passer véhicule			CHF 100.-
Non restitution du Laissez-passer véhicule			CHF 200.-

* Véhicule routier : voiture de tourisme, véhicule utilitaire léger (fourgon, minibus), camion, bus qui pourraient être immatriculés. Engin spécifique à l'aviation (échelle, pushback, chargeur, oléoserueur, tracteur à baggages, etc.) ou à l'entretien (balayeuses, fraises à neige, etc.)



5. CONTACTS ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

Code d'appel international : **+41 22 (+7 numéros locaux)**

N° externe

N° interne AIG

URGENCES

▪ Feu		118
▪ Police		117
▪ Maintenance : appels pour tous dépannages		7575
▪ Intervention urgente du service de nettoyage		7575

PASSAGERS

Information sur les vols 0900 57 15 00 (CHF 1.19/min) depuis la Suisse

ACCUEIL, VISITES, AFFAIRES

Salles de conférences – Le Chef	817 46 09	4609
Visites guidées de l'aéroport	717 71 07	7107
Informations à l'arrivée	717 71 05	7106

PARKINGS

Centre de contrôle des parkings	717 70 99	7099
Abonnements		7099

PRESTATIONS AÉRONAUTIQUES

Informations sur les prestations aéronautiques, le stationnement, les hangars, fournies par Genève Aéroport; Aeronautical Information Service (AIS)		7126
---	--	------

Slot Coordination

Slot Coordination Switzerland

Mme Karin Bienz
Branch Geneva
Case Postale 775
1215 Genève 15
info@slotcoord.ch

Tel.717 75 80
Fax 717 75 78

Assistance au sol (handling) pour aviation commerciale

Ce service est assuré par les concessionnaires suivants:

Swissport

M. Antoine GERVAIS
Senior Vice President
Case postale 776
1215 Genève 15
www.swissport.ch
antoine.gervais@swissport.com

Tel. 799 30 10
Fax 799 31 67

DNATA SWITZERLAND AG

Mr. Guillaume Crozier, Vice-
Président Genève
PO Box 196, CH-1215 GENEVA 15
<http://www.dnata.com>
guillaume.crozier@dnata.ch

Tel. 817 44 00
Fax 817 44 15

Assistance au sol (handling) pour aviation privée

Ce service est assuré par les concessionnaires suivants:

RUAG Aerospace AG

Aircraft Services Network (ASN)
Case postale 696
1215 Genève 15
www.ruag.com

Tel. 710 44 22
Fax 710 44 80

Tag Aviation

Case postale 36
1215 Genève 15
www.tagaviation.ch

Tel. 717 00 00
Fax 717 00 07

<p>PrivatPort SA Rebecca Durrer-Bolle Sales Manager Chemin des Papillons 18 Case Postale 572 1215 Geneva 15 www.privatport.com rebecca.durrer-bolle@swissport.com</p>	<p>Tel. 306 12 61 Fax 306 12 69</p>
<p>Jet Aviation SA – Geneva Airport Branch Ch. des Papillons 18 Case Postale 456 1215 Genève 15 www.jetaviation.com dopah@jetaviation.ch</p>	<p>Tel. 058 158 18 11 Fax 058 158 18 15</p>

Ticketing et représentation des ventes

Ce service est assuré par les concessionnaires suivants:

<p>Swissport M. Jean-Luc Payot CEO Case postale 776 1215 Genève 15 www.swissport.ch jean-luc.payot@swissport.com</p>	<p>Tel. 799 30 10 Fax 799 31 67</p>
<p>DNATA Switzerland AG Mr. Guillaume Crozier, Vice-Président Genève PO Box 196, CH-1215 GENEVA 15 http://www.dnata.com guillaume.crozier@dnata.ch</p>	<p>Tel. 817 44 00 Fax 817 44 15</p>
<p>Customer Ground Service (CGS) M. René Engesser Station Manager Case postale 206 1215 Genève 15 www.cgs-ltd.com r.engesser@cgs-ltd.com</p>	<p>Tel. 717 85 76 Mobile 076 356 89 53 Fax 717 85 77</p>

Autres services fournis :

Représentation au guichet, supervision des opérations, Distribution de journaux

Refuelling

Ce service est assuré par le concessionnaire suivant:

Geneva Fuelling Services

(Sociétés pétrolières à Genève : Shell,
BP, Exxon Mobil, Air Total, Agip)
M. Zumbrunnen
Manager
Case Postale 346
1215 Genève 15
zumbrunnen.gfs@saraco-sa.ch

Tel. 717 85 22
Fax 788 02 03

Maintenance

Ce service est assuré par le concessionnaire suivant:

SR Technics

Monsieur Walther
Manager
Case Postale
1215 Genève 15
www.srtechnics.com

Tel. 799 36 27

Catering

Ce service est assuré par les concessionnaires suivants:

Gate Gourmet

M. Tommy Foehn
Case Postale 776
1215 Genève 15
www.gategourmet.ch
tfoehn@gategourmet.com

Tel. 799 50 00
Fax 799 31 36

Newrest Canonica

M. Bruno Thierry
Case Postale 567
1215 Genève 15
www.newrest.eu
b.thierry@newrest.eu

Tel. 022 900 44 02

PRESTATIONS DOMANIALES

▪ Régie, locaux disponibles, niveau des loyers, chauffage, rafraîchissement		7065 / 7165 / 7078
▪ Nettoyage des parties communes		7549
▪ Raccordements téléphoniques, branchements informatiques, location « bip »		7237
▪ Attribution de clés		7075

Attention: les commerces ne sont pas astreints à des loyers, mais au paiement d'une redevance (voir "concessions commerciales")

FINANCES

▪ Redevances aéronautiques	717 70 80	7067
▪ Facturation loyers, rafraîchissement, chauffage, électricité		7065 / 7064
▪ Facturation téléphone	717 70 75	7075
▪ Aménagement des locaux Régie Entretien bâtiment et location de surface	717 71 65	7065 / 7078 7064 / 7165
▪ Paiement des factures	717 70 57	7068
▪ Contentieux	717 70 71	7071

CONCESSIONS COMMERCIALES

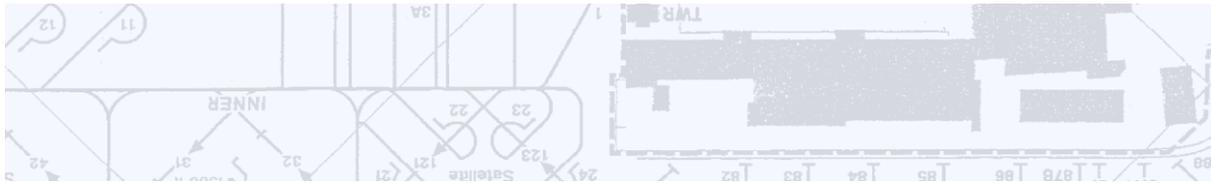
▪ Demandes de concessions:	717 70 25	7025
----------------------------	-----------	------

Les demandes de nouvelles concessions doivent être présentées par écrit à la direction commerciale de Genève Aéroport.

AFFICHAGE PUBLICITAIRE

Pour l'affichage publicitaire à l'Aéroport, ainsi que dans la gare CFF aéroport, veuillez-vous adresser à notre agent ci-dessous:

Affichage publicitaire traditionnel (Aéroport + gare CFF)	APG SGA Airport Bercher SA Publicité Générale Route de Pré-Bois 20 Case postale 1895 1215 Genève 15 contact.airport@apgsga.ch www.apgsga.ch/aéroport	Tel. 347 33 88 Fax 346 20 47
Affichage publicitaire sur notre réseau d'écrans (Aéroport)	Neo Advertising SA Avenue Blanc 47 1202 Genève info@neoadvertising.com www.neoadvertising.com	Tel. 949 77 77 Fax 949 77 78



6. ANNEXES

ANNEXE 1 : CONDITIONS DE PAIEMENT

a) Réclamations

Les réclamations concernant les factures sont à formuler au plus tard dans les huit jours qui suivent leur réception.

Ce délai est porté à six mois selon les normes OACI, pour les factures de redevances aéronautiques adressées à un agent d'assistance au sol (agent de handling).

b) Délais de paiement

Les factures sont payables dans les trente jours net, sans escompte.

c) Rappels

Un émolument de CHF 20.- est perçu pour chaque rappel envoyé.

d) Intérêts de retard

Un intérêt de retard au taux légal de 5 % est perçu après un rappel qui le mentionne expressément, et après l'écoulement d'un délai de dix jours donné dans ce rappel, pour le montant total de la, ou des factures concernées par le rappel.

e) Contestations concernant une partie d'une facture

En cas de contestation partielle d'une facture, le montant non contesté doit être versé dans les délais.

f) Dépôts et garanties

Une garantie bancaire peut être exigée de tout débiteur, auprès d'un établissement de son choix, établi en Suisse.

g) TVA - Taxe sur la valeur ajoutée

Tous les prix s'entendent TVA incluse, à l'exception des:

- redevances aéronautiques, dont l'assujettissement dépend du statut de la compagnie, selon les normes en vigueur;
- loyers, qui dépendent de l'assujettissement volontaire du locataire.

ANNEXE 2 : CLASSIFICATION POUR LA SURTAXE DE BRUIT

Annexe 2 du règlement des redevances perçues sur les aéroports suisses exploités en vertu d'une concession (aéroports)

Classe	Types d'avion	
I	ANTONOV AN124 B-707 SERIE -100B / -300B / -300C B-720 B B-727 SERIE -100 / -200 / -200 ADV / -200 HUSHKIT B-737 SERIE -100 / -200 / 200 ADV B-747 SERIE -100 / -200 / SP / -300 SUD / -400 B-777 SERIE -200ER / 300 BAC 1-11 SERIE -200 / -300 / -400 / -500 / -539 DC-8 SERIE -50 / -61 / -62 / -63 DC-9 SERIE -10 / -20 / -30 / -34 / -40 / -50	MD80 / -81 / -82 / -83 DC-10 SERIE -10 / -30 / -30ER / -40 MD11 FOKKER F-28 SERIE 1-6000 IL-62 / -62M / -76M / -76T / -76TD / -86 SE-210 SERIE-10B / -10R / -11R / -12 TRISTAR L-1011 SERIE -500 TU-134 A / -154 / -154 A / -154 B / -154 B1 / -154 B2 GULFSTREAM II / III HS-125 SERIE -400 / -600 (RR VIPER)
II	AIRBUS A-300 / B2-100 / B2-200 / B2-300 / B4-100 / B4-200 / C4 AIRBUS A-300 SERIE -600 AIRBUS A-310 SERIE -200 / -300 AIRBUS A-330 SERIE -200 / -300 AIRBUS A-340 SERIE -200 to -600 AIRBUS A-380 SERIE 800 B-767 SERIE -200 / -200ER / -300 / -300ER / -400ER B-777 SERIE -200LR / -300ER	DC-8 SERIE -70 MD87 IL-96 M / SERIE -300 TRISTAR L-1011 SERIE 1-100 / -200 TU-154 M (SOLOVIEV D-30) YAK-40 / -42 FALCON SERIE -50
III	AIRBUS A-321 B-737 SERIE -300 / -400 / -800 / -900 B-757 SERIE -200 / -300 B-777 SERIE -200 CESSNA C650 CITATION III, VI, VII FALCON SERIE -20 / -900 / 7X / -200 MYSTERE	FOKKER VFW-614 MITSUBISHI MU-300 DIAMOND 1 / BE40 MORANE MS-760 PIAGGIO PD-808 SABRELINER NA-265 SERIE 65-80 (TFE) WESTWIND IAI-1124/-1125 /AJ25 (TFE)
IV	AIRBUS A-318 AIRBUS A-319 AIRBUS A-320 SERIE -100 / -200 B-717 SERIE -200 / -300 B-737 SERIE -500 / -600 / -700 BOMBARDIER BD -700 GLOBAL 5000 / EXPRESS CANADAIR CRJ-700 / -900	EMBRAER ERJ-170 / -190 MD90 FOKKER F70 / F100 BOMBARDIER BD-100 Continental/Chall FALCON SERIE -10 / -2000 GULFSTREAM G150 / G200 / G4 / G5 LEARJET LR SERIE 50

V

AVRO RJ -70 / -85 / -100
BAE BA-146 SERIE -100 /-200 /-300
CANADAIR RJ100 / RJ200 / ER / LR
DORNIER DO -328 SERIE -300 (JET)
EMBRAER EMB-145 / ER
TU-204 SERIE -100 / -200
BEECHCRAFT RAYTHEON PREMIER
1
CANADAIR CL-600 (ALF 502) / CL-601
(GE-CF)

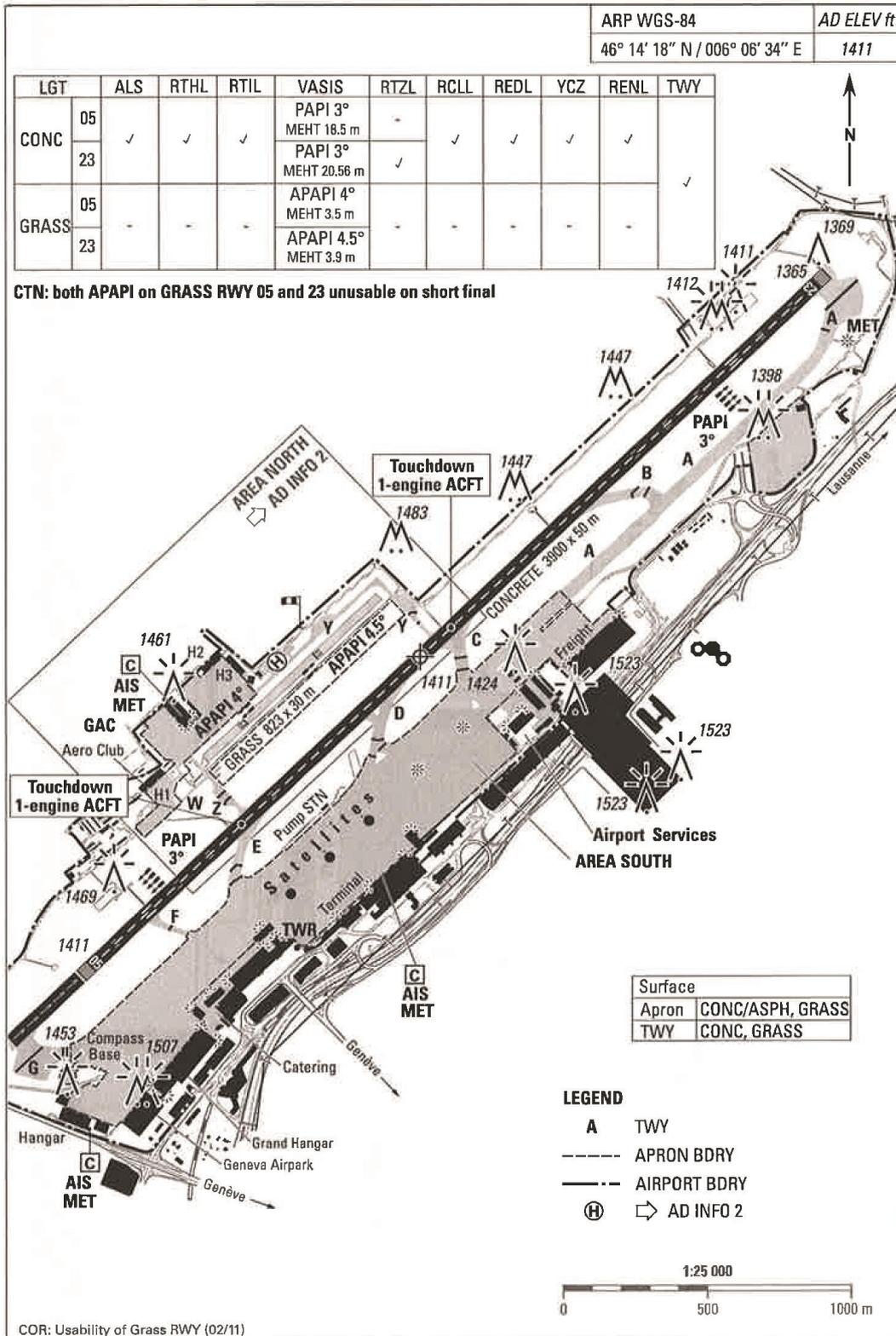
CESSNA C500 / C510 / C525 / C550 /
C551 / C560 / C680 / C750
CORVETTE SN-601 SERIE -100
EMBRAER EMB-135
HS-125 SERIE -700 TO -1000
LEARJET LR SERIE 30 / 45 / 60

ANNEXE 3 : PLAN DU SITE AÉROPORTUAIRE

AD INFO 1

GENÈVE

LSGG



02/11 FEB 10

SKYGUIDE, CH-8602 WANGEN BEI DÜBENDORF

LSGG 1

ANNEXE 4 : PLAN DES PARKING

Getting to the Airport – Car parks ACCÈS AÉROPORT – PARKINGS



ANNEXE 6 : REDEVANCE D'ATTERRISSAGE COMMERCIALE

Les redevances d'atterrissage sont calculées sur le poids maximal de l'avion ou de l'hélicoptère au décollage, comme indiqué dans le certificat de navigabilité du manuel de vol de l'avion ou un document officiel équivalent. Les prix sont calculés en CHF et par tonne.

MTOM Tons	CHF	MTOM Tons	CHF	MTOM Tons	CHF	MTOM Tons	CHF	MTOM Tons	CHF
1	11.15	81	618.20	161	1282.20	241	1946.20	321	2610.20
2	21.00	82	626.50	162	1290.50	242	1954.50	322	2618.50
3	29.40	83	634.80	163	1298.80	243	1962.80	323	2626.80
4	35.10	84	643.10	164	1307.10	244	1971.10	324	2635.10
5	40.05	85	651.40	165	1315.40	245	1979.40	325	2643.40
6	44.05	86	659.70	166	1323.70	246	1987.70	326	2651.70
7	58.10	87	668.00	167	1332.00	247	1996.00	327	2660.00
8	66.40	88	676.30	168	1340.30	248	2004.30	328	2668.30
9	74.70	89	684.60	169	1348.60	249	2012.60	329	2676.60
10	83.00	90	692.90	170	1356.90	250	2020.90	330	2684.90
11	91.30	91	701.20	171	1365.20	251	2029.20	331	2693.20
12	99.60	92	709.50	172	1373.50	252	2037.50	332	2701.50
13	107.90	93	717.80	173	1381.80	253	2045.80	333	2709.80
14	116.20	94	726.10	174	1390.10	254	2054.10	334	2718.10
15	124.50	95	734.40	175	1398.40	255	2062.40	335	2726.40
16	132.80	96	742.70	176	1406.70	256	2070.70	336	2734.70
17	141.10	97	751.00	177	1415.00	257	2079.00	337	2743.00
18	149.40	98	759.30	178	1423.30	258	2087.30	338	2751.30
19	157.70	99	767.60	179	1431.60	259	2095.60	339	2759.60
20	166.00	100	775.90	180	1439.90	260	2103.90	340	2767.90
21	174.30	101	784.20	181	1448.20	261	2112.20	341	2776.20
22	182.60	102	792.50	182	1456.50	262	2120.50	342	2784.50
23	190.90	103	800.80	183	1464.80	263	2128.80	343	2792.80
24	199.20	104	809.10	184	1473.10	264	2137.10	344	2801.10
25	207.50	105	817.40	185	1481.40	265	2145.40	345	2809.40
26	215.80	106	825.70	186	1489.70	266	2153.70	346	2817.70
27	218.45	107	834.00	187	1498.00	267	2162.00	347	2826.00
28	218.45	108	842.30	188	1506.30	268	2170.30	348	2834.30
29	218.45	109	850.60	189	1514.60	269	2178.60	349	2842.60
30	218.45	110	858.90	190	1522.90	270	2186.90	350	2850.90
31	221.65	111	867.20	191	1531.20	271	2195.20	351	2859.20
32	228.80	112	875.50	192	1539.50	272	2203.50	352	2867.50
33	235.95	113	883.80	193	1547.80	273	2211.80	353	2875.80
34	243.10	114	892.10	194	1556.10	274	2220.10	354	2884.10
35	250.25	115	900.40	195	1564.40	275	2228.40	355	2892.40
36	257.40	116	908.70	196	1572.70	276	2236.70	356	2900.70
37	264.55	117	917.00	197	1581.00	277	2245.00	357	2909.00
38	271.70	118	925.30	198	1589.30	278	2253.30	358	2917.30

39	278.85	119	933.60	199	1597.60	279	2261.60	359	2925.60
40	286.00	120	941.90	200	1605.90	280	2269.90	360	2933.90
41	293.15	121	950.20	201	1614.20	281	2278.20	361	2942.20
42	300.30	122	958.50	202	1622.50	282	2286.50	362	2950.50
43	307.45	123	966.80	203	1630.80	283	2294.80	363	2958.80
44	314.60	124	975.10	204	1639.10	284	2303.10	364	2967.10
45	321.75	125	983.40	205	1647.40	285	2311.40	365	2975.40
46	328.90	126	991.70	206	1655.70	286	2319.70	366	2983.70
47	336.05	127	1000.00	207	1664.00	287	2328.00	367	2992.00
48	343.20	128	1008.30	208	1672.30	288	2336.30	368	3000.30
49	350.35	129	1016.60	209	1680.60	289	2344.60	369	3008.60
50	357.50	130	1024.90	210	1688.90	290	2352.90	370	3016.90
51	369.20	131	1033.20	211	1697.20	291	2361.20	371	3025.20
52	377.50	132	1041.50	212	1705.50	292	2369.50	372	3033.50
53	385.80	133	1049.80	213	1713.80	293	2377.80	373	3041.80
54	394.10	134	1058.10	214	1722.10	294	2386.10	374	3050.10
55	402.40	135	1066.40	215	1730.40	295	2394.40	375	3058.40
56	410.70	136	1074.70	216	1738.70	296	2402.70	376	3066.70
57	419.00	137	1083.00	217	1747.00	297	2411.00	377	3075.00
58	427.30	138	1091.30	218	1755.30	298	2419.30	378	3083.30
59	435.60	139	1099.60	219	1763.60	299	2427.60	379	3091.60
60	443.90	140	1107.90	220	1771.90	300	2435.90	380	3099.90
61	452.20	141	1116.20	221	1780.20	301	2444.20	381	3108.20
62	460.50	142	1124.50	222	1788.50	302	2452.50	382	3116.50
63	468.80	143	1132.80	223	1796.80	303	2460.80	383	3124.80
64	477.10	144	1141.10	224	1805.10	304	2469.10	384	3133.10
65	485.40	145	1149.40	225	1813.40	305	2477.40	385	3141.40
66	493.70	146	1157.70	226	1821.70	306	2485.70	386	3149.70
67	502.00	147	1166.00	227	1830.00	307	2494.00	387	3158.00
68	510.30	148	1174.30	228	1838.30	308	2502.30	388	3166.30
69	518.60	149	1182.60	229	1846.60	309	2510.60	389	3174.60
70	526.90	150	1190.90	230	1854.90	310	2518.90	390	3182.90
71	535.20	151	1199.20	231	1863.20	311	2527.20	391	3191.20
72	543.50	152	1207.50	232	1871.50	312	2535.50	392	3199.50
73	551.80	153	1215.80	233	1879.80	313	2543.80	393	3207.80
74	560.10	154	1224.10	234	1888.10	314	2552.10	394	3216.10
75	568.40	155	1232.40	235	1896.40	315	2560.40	395	3224.40
76	576.70	156	1240.70	236	1904.70	316	2568.70	396	3232.70
77	585.00	157	1249.00	237	1913.00	317	2577.00	397	3241.00
78	593.30	158	1257.30	238	1921.30	318	2585.30	398	3249.30
79	601.60	159	1265.60	239	1929.60	319	2593.60	399	3257.60
80	609.90	160	1273.90	240	1937.90	320	2601.90	400	3265.90